Municipalité de Saint-Jacques

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **22 novembre 2021 à 17 h,** à laquelle sont présents :

Madame Josyanne Forest, mairesse

Monsieur Denis Forest, conseiller
Monsieur Jean-François Leblanc, conseiller
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été donnée en mains propres, à chacun des membres du conseil.

Résolution numéro 478-2021
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

ADMINISTRATION

Résolution numéro 479-2021
Achat de la propriété située au 184 rue Saint-Jacques (lot numéro 4 827 475)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire faire l'acquisition de l'immeuble du 184 rue Saint-Jacques (lot numéro 4 827 475) pour une somme de 249 900 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à la majorité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josyanne Forest, mairesse, à faire l'acquisition de l'immeuble du 184 rue Saint-Jacques (lot numéro 4 827 475) pour une somme de 249 900 $, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josyanne Forest, mairesse, soient autorisées à signer tous les documents nécessaires à la transaction, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques;

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 10 ans à compter de 2022;

S'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Monsieur Michel Lachapelle vote contre
Monsieur Denis Forest vote contre

Municipalité de Saint-Jacques

Résolution numéro 480-2021
Mandat à *glc Gagnon Cantin Lachapelle Notaires (S.E.N.C.R.L.)* pour l'achat du 184 rue Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater *glc Gagnon Cantin Lachapelle Notaires (S.E.N.C.R.L.)* pour la préparation d'un acte de vente pour l'immeuble du 184, rue Saint-Jacques (lot numéro 4 827 475);

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josyanne Forest, mairesse, soient autorisées à signer les actes finaux pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques;

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 10 ans à compter de 2022;

S'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 481-2021
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 17 h 15.

[Signé]	*[Signé]*
Josée Favreau, OMA, g.m.a.	Josyanne Forest
Directrice générale et secrétaire-trésorière	Mairesse

Les résolutions numéro 478-2021 à 481-2021 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.